

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 MAI 2008
--

Séance ordinaire du Conseil Municipal du lundi 19 mai 2008 à 20 H 00, en la salle de la Mairie de Wittisheim, après convocation d'usage légale et mesures de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales en date du 14 mai 2008.

La séance est ouverte par M. le Maire, André KRETZ, qui salue les membres présents pour cette réunion, à savoir :

Huguette BARONDEAU, Jean-Marie BECK, Justin FAHRNER, Martine FRANTZ, Geneviève GROSSHENY, Rachel GRUSSENMEYER, Dominique HEILIGENSTEIN, Christophe KNOBLOCH, Jeannot LOOS, Eric MEMHELD, Joseph MEMHELD, Michaël MULLER, Christian SCHAUNER, Edith SCHWAB et tout particulièrement Céline SPITZ, agent de développement à la Communauté de Communes du Grand Ried.

Absents excusés : Jean-Blaise FEIST, Laurent RINGEISEN, Gilbert SEYLLER et Jean-Michel STIRMEL

Assistantes déléguées au secrétariat : Emilie SCHUTZ et Christiane FRANTZ

Ordre du jour :

1. Projet de territoire du Conseil Général du Bas-Rhin

1. Projet de territoire du Conseil Général du Bas-Rhin

Céline Spitz explique que le projet de territoire est une démarche qui a été lancée en novembre 2007, à l'initiative du Conseil Général, pour un projet en partenariat avec les communes et les Communautés de Communes.

L'objectif est de définir les enjeux du territoire et les priorités en matière de développement du territoire.

Les communes ont pour mission de lister leurs projets. Deux échelles se distinguent:

- ❖ Les grands projets, de 2009 à 2014, à un coût estimé à 300 000 €
- ❖ Les petits projets, sur 2 ans. Une mise à jour est faite tous les ans pour permettre le glissement des programmes d'action d'années en années.

Pour chaque projet, une enveloppe budgétaire peut être accordée par le Conseil Général du Bas-Rhin. Les projets prendront effet le 1^{er} janvier 2009.

Jusqu'au 16 juin 2008, le Conseil Général du Bas-Rhin procède au recensement des projets et demande aux communes concernées de lister les projets et d'estimer le montant des travaux de manière approximative.

Passé ce délai, les projets seront étudiés et en septembre, des réunions thématiques et techniques auront lieu, pour une définition précise du projet pour la fin de l'année 2008.

Les projets éligibles relèvent obligatoirement d'une maîtrise d'œuvre communale et l'action pour les routes départementales relève d'un 3^{ème} point, et n'est pas intégré dans le projet de territoire.

L'objectif du Conseil Général n'est pas de baisser le montant des subventions, mais de mieux les accorder. Les projets annoncés dans le recensement sont des projets concrets que la commune doit s'engager à respecter.

Le Maire demande au Conseil Municipal de développer des pistes de réflexion sur le projet de territoire et d'émettre des idées sur sa mise en œuvre. Il précise que tout ne sera pas pris en compte. Les travaux de voirie tels que réalisés actuellement dans la rue de l'Étang, n'entrent pas dans ce cadre, car ils ont déjà en cours de réalisation.

Il pose la question des travaux qui peuvent être envisagés. Il propose l'aménagement de la place de l'église, qui pourra se faire en 2009.

Justin Fahrner précise que pour cet aménagement, il y a deux points dont il faut tenir compte :

- l'aménagement de la place
- la sécurisation de la voie, qui est aussi un projet à intérêt départemental

Un plan de l'aménagement de la place de l'église, datant de 1986 a été trouvé dans les archives. Il sera possible de s'en inspirer pour les réalisations futures.

La première démarche consistera à rencontrer des architectes pour chiffrer ce projet, qui sera sans doute le plus important, après l'extension de l'école.

Monsieur Jean-Paul Imbs, Maire de Bindernheim et retraité de la DDE sera contacté pour voir les lieux et aider à l'estimation du chiffrage. La commune ne pourra supporter le coût de la voirie.

Michael Muller demande pourquoi le délai est si court. Céline Spitz répond que le Conseil général va étudier les projets durant l'été pour entamer en septembre avec des réunions thématiques et techniques qui aborderont les projets de manière bien plus concrète. Des négociations s'ensuivront, et le contrat de territoire prendra effet au 1^{er} janvier 2009.

Le Maire précise que l'objet de la réunion est donc de réfléchir aux projets, d'avoir un maximum d'idées. Justin Fahrner précise que seuls les projets que la commune peut soutenir doivent être notés.

Geneviève Grossheny propose la mise en place d'une plate forme multi activités. Le projet est approuvé par les membres présents qui posent tout de même la question de l'endroit où la mettre (entre deux communes par exemple) et par conséquent et la place de l'intercommunalité dans ce projet.

Concernant la place de l'Eglise, Justin Fahrner évoque le plan de 1986, avant-gardiste pour l'époque, avec de bonnes idées mais des points inutiles, comme la hauteur des murs dessinés.

Jean Marie Beck propose de mettre le projet à l'étude, sur 1 à 2 ans, pour avoir à terme des objectifs clairs et précis.

Justin Fahrner évoque le carrefour devant la Mairie, il n'est pas accidentogène mais de nombreux véhicules y circulent et le passage est dangereux. Le Maire propose l'aménagement d'une petite place devant la Mairie ou des trottoirs larges.

Une autre idée est proposée : la création de trottoirs sur le côté droit de la route allant vers le plan d'eau, pour protéger les piétons. Actuellement, il y a un passage clouté hors agglomération, au niveau du plan d'eau. La question de l'utilité de ce passage est soulevée. La question a été posée au Conseil Général et la réponse est en cours.

La sécurité vers le plan d'eau est un point important. Une piste cyclable pourrait être mise en place, avec à côté, une bande destinée aux piétons. Les voitures stationnent de manière intempestive à cet endroit, l'idée serait alors de mettre d'autres poteaux entre ceux existants déjà pour éviter ces désagréments. D'autre part, pour éviter les excès de vitesse, Christophe Knobloch suggère de mettre des glissières en bois qui rétréciront visuellement la chaussée. Eric Memheld répond que les engins agricoles ne pourront plus se déporter vers la droite.

Le Maire évoque la place de la Poste, les véhicules qui se garent de manière intempestive sur le parking de la poste aux heures d'entrées et de sorties des classes. Geneviève Grossheny parle de ceux qui se garent tout devant l'école et explique que les trottoirs doivent rester libres.

D'autre part, elle souligne le passage clouté manquant rue du Moulin, à côté de la rue de la Maternelle.

Christian Schauner demande ce qu'il en est de la sécurisation du pont de la rue du Lac, qui avait été évoquée il y a quelques temps déjà. Justin Fahrner répond que ces travaux sont estimés à 200 000 € au moins, et que c'est un coût trop important. Le Maire explique qu'un arrêté sera pris et un panneau apposé : interdit aux plus de 5 tonnes.

Dans la rue des Seigneurs, des travaux sont nécessaires et peuvent être inscrits au projet.

La question d'une piste cyclable est posée. Céline Spitz répond que c'est un projet intercommunal, qui sera financé à 100% par le Conseil Général du Bas-Rhin et que c'est un projet à vocation touristique d'une part mais qui permettra aussi de faciliter les déplacements entre les communes. Justin Fahrner rajoute que, toujours dans un même registre touristique, la navigabilité du Canal ne se fera pas avant de longues années et les communes doivent « mettre la pression » au Conseil Général du Bas-Rhin.

Dominique Heiligenstein évoque le manque de matériel mis à disposition des pompiers : masque à oxygène, défibrillateur...

L'idée est lancée de mettre dans le prochain Wettzer Blatt les lieux où sont situés les extincteurs dans la commune.

Le périscolaire est ensuite évoqué. Céline Spitz explique que le domaine de la petite enfance est une compétence intercommunale, et que sa création impliquerait le changement de statuts. Le Maire soulève le problème de la modification du temps scolaire qui a déjà été évoqué lors d'une récente commission. Certains ont suggéré la mise à disposition d'un local par la commune pour permettre le gardiennage d'enfants entre 12 et 14 heures. Le Maire précise que la commune a un devoir de soutien et de subventionnement, mais ne souhaite pas avoir en charge le fonctionnement des structures scolaires en raison du coût important généré : personnel compétent, frais divers...

Jean Marie Beck explique qu'il n'y aura pas de périscolaire à Wittisheim dans l'immédiat mais que ce point peut être inscrit au projet de territoire, ce qui permettra de faire émerger l'idée et de lancer des études.

Céline Spitz précise que le Conseil Général du Bas-Rhin n'accorde des subventions pour la petite enfance qu'aux communautés de communes.

Le Maire pense que le projet du périscolaire peut être porté à travers une association, Espaces Enfants par exemple. La Communauté de communes du Grand Ried a déjà engagé une réflexion, les lieux de l'ancienne école de Sundhouse pourraient être destinés à ce projet ?

Un autre problème est soulevé : la vitesse des véhicules à l'entrée du village rue de Sunhouse. Le Maire répond que ce problème a déjà été résolu en partie par la mise en place de poteaux.

Il est proposé d'inscrire au projet de territoire la réfection de la salle polyvalente et plus particulièrement la toiture et de s'inscrire dans une démarche écologique par la pose de panneaux solaires. Pour l'éclairage public, il sera intéressant aussi d'utiliser d'autres ampoules, pour respecter le principe d'écologie.

D'autre part, le problème des odeurs générées par l'aérateur au lotissement 4^{ème} tranche est évoqué. Le Maire répond que l'assainissement n'entre pas en compte dans le projet de territoire et que le problème a été exposé à la Communauté de Communes du Grand Ried qui s'efforce de trouver des solutions.

La question est posée de savoir si les chemins communaux (chemin du Gartfeld ou chemin du Canal par exemple) peuvent entrer dans le cadre du projet de territoire, lors de la pose de macadam.

L'extension des Jardins de Gaïa est abordée ensuite, car cela demande que la route soit aménagée. Eric Memheld dit que cette entreprise n'a pas besoin de s'étendre et Justin Fahrner répond qu'il faut donner le maximum de chance à toute entreprise qui veut se développer. D'autant plus qu'à l'heure actuelle, il n'y a aucun moyen d'extension de la zone artisanale. Michael Muller explique qu'il faut attirer les entreprises et trouver des moyens pour rendre la commune attractive. Justin Fahrner répond que les locaux d'EKS sont en vente depuis plus d'un an et que la difficulté est liée à sa grande surface : 6 000 m² et à l'accès difficile de la rue de Baldenheim. Ce sera sans doute acheté, mais divisé en cellules. Aujourd'hui, les entreprises veulent des terrains de 20 ares, et non plus de 50, comme il y a quelques années.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 heures

Le Maire,
André KRETZ